

Information réglementée
Date : 21 Mai 2019
Publication : 18h CET

Elia System Operator
Société anonyme
Boulevard de l'Empereur 20
B-1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise 0476.388.378 (Bruxelles)

(la "société")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société (l'"Assemblée") s'est tenue le mardi 21 mai 2019 à 10.00 heures au Square Brussels Meeting Centre, Coudenberg Entrance, Coudenberg 3 à 1000 Bruxelles.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET COMPOSITION DU BUREAU

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures par Monsieur Bernard Gustin, Président du Conseil d'Administration de la société, qui préside l'Assemblée conformément à l'article 25.1 des statuts de la société.

Dans son exposé introductif, le Président résume un certain nombre de sujets qui ont particulièrement retenus l'attention du Conseil d'Administration et du Président au cours de l'année écoulée.

Le Président désigne ensuite Monsieur Gregory Pattou en qualité de secrétaire de l'Assemblée. Le Président propose à l'Assemblée que le secrétaire soit assisté par le conseil de la société. L'Assemblée se rallie à l'unanimité à cette proposition.

Le Président propose à l'Assemblée de désigner Monsieur Yannick Dekoninck et Monsieur Adrien Raicher en qualité de scrutateurs de l'Assemblée. L'Assemblée se rallie à l'unanimité à cette proposition.

Outre le Président, le secrétaire et les deux scrutateurs, tous les administrateurs présents de la société, à savoir, Monsieur Claude Grégoire, Monsieur Geert Versnick, Monsieur Luc De Temmerman, Monsieur Luc Hujoel, Monsieur Michel Allé, Monsieur Philip Heylen, Monsieur Rudy Provoost, Madame Jane Murphy, Madame Dominique Offergeld, Madame Saskia Van Uffelen et Madame Roberte Kesteman, font partie du bureau conformément à l'article 25.2 des statuts de la société.

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE

Le Président fait rapport à l'Assemblée sur les formalités de convocation qui ont été remplies.

La convocation à l'Assemblée a été publiée dans les journaux suivants:

- Moniteur belge du 17 avril 2019;
- L'Echo du 17 avril 2019;
- De Tijd du 17 avril 2019;
- Luxemburger Wort du 17 avril 2019 et
- Financial Times du 17 avril 2019.

La convocation à l'Assemblée a également été envoyée par courrier du 11 avril 2019 aux actionnaires et obligataires en nom, aux administrateurs, aux membres du Comité de Direction et aux commissaires de la société.

Le texte de la convocation a, en outre, été publié sur le site web de la société.

Les exemplaires justificatifs de ces journaux, ainsi qu'une copie d'une lettre de convocation sont annexés au présent procès-verbal (annexe 1).

Une copie des différents rapports et des comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée, a été envoyée aux actionnaires et obligataires en nom, aux administrateurs, aux membres du Comité de Direction et aux commissaires de la société et ceci, en même temps que la convocation.

En outre, tout actionnaire et obligataire a pu obtenir gratuitement, au siège social de la société, sur production de son titre ou d'une attestation, une copie de ces rapports et comptes annuels.

Ces rapports et comptes annuels ont également été publiés sur le site web de la société. Ils constituent l'annexe 2 au présent procès-verbal.

FORMALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE

Le bureau vérifie si les actionnaires présents ou représentés ont rempli les formalités d'admission qui étaient mentionnées dans la convocation à l'Assemblée. Le bureau vérifie également de quels droits de vote ils disposent.

Le bureau établit une liste de présence mentionnant le nom, le domicile ou le siège social des actionnaires présents ou représentés, et, le cas échéant, de leur mandataire, ainsi que le nombre de titres qu'ils détenaient à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'Assemblée. Cette liste de présence mentionne également les noms des administrateurs, des membres du Comité de Direction et des commissaires de la société présents.

Le Président propose que, en conséquence du statut de société cotée de la société, un certain nombre de membres de la presse participe à l'Assemblée. Le Président propose en outre qu'un certain nombre de membres du personnel de la société participe à l'Assemblée. A cette fin, cette proposition du Président est soumise au vote de l'Assemblée. L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité et par conséquent, un certain nombre de membres de la presse ainsi qu'un certain nombre de membres du personnel de la société sont admis à l'Assemblée.

La liste de présence est signée, conformément à l'article 24.3 des statuts de la société, par tous les actionnaires présents ou leur mandataire avant que l'Assemblée n'entre en séance.

La liste de présence et les mandats qui y sont mentionnés sont annexés au présent procès-verbal (annexe 3), ensemble avec les formulaires de vote qui sont parvenus au siège social de la société (annexe 4).

VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle a valablement été convoquée.

Le bureau constate, sur la base de la liste de présence, que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée détenaient à la date d'enregistrement 38.566.841 actions sur un total de 61.024.834 actions de la société (63,20% des actions). Le bureau constate également qu'il n'y a pas d'obligataires présents ou représentés à l'Assemblée.

Etant donné que ni le Code des sociétés ni les statuts ne prévoient un quorum de présence, l'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle est valablement composée pour délibérer des points de l'ordre du jour.

EXPOSE DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président expose ensuite que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
2. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, en ce compris l'affectation du résultat;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, en ce compris l'affectation du résultat.

4. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;

6. Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
7. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
8. Décharge aux administrateurs;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

9. Décharge aux commissaires;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

10. Divers.

SYNTHÈSE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU RAPPORT DE GESTION

Le Président propose ensuite que Monsieur Chris Peeters, Président du Comité de Direction de la société, conjointement avec Madame Catherine Vandendorre, Chief Financial Officer de la société, fassent une synthèse des points les plus importants sur le plan économique/financier ainsi que sur le plan technique du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018. Dans ce cadre, les comptes annuels consolidés ainsi que les comptes annuels statutaires et le rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires sont abordés.

Le Président passe la parole à Monsieur Chris Peeters et à Madame Catherine Vandendorre qui exposent de façon exhaustive les points les plus importants du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés ainsi que les défis pour 2019.

SYNTHÈSE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Le Président demande ensuite à Monsieur Patrick Rottiers en tant que représentant d'Ernst & Young SCRL Réviseurs d'Entreprises qui, conjointement avec Monsieur Alexis Palm en tant que représentant de KPMG SCRL Réviseurs d'Entreprises, forme le collège des commissaires, s'ils estiment nécessaire de donner, au nom du collège des commissaires, un commentaire supplémentaire, en marge des rapports des commissaires.

Monsieur Patrick Rottiers prend la parole et commente les conclusions des rapports des commissaires, notamment une déclaration d'attestation sans réserve.

QUESTIONS

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser des questions concernant les exposés de Monsieur Chris Peeters, de Madame Catherine Vandendorre ou des commissaires.

Un actionnaire demande s'il est possible de donner une projection du bénéfice estimé pour les années suivantes. Il ajoute que, vu le cadre réglementaire, cela devrait être possible.

Il est répondu que, depuis deux ans, Elia établit annuellement, plus précisément au mois de février, une estimation prudente des résultats attendus pour l'année en cours, laquelle est, si besoin, revue sur base régulière. Cela ne concerne cependant pas une estimation à long terme car ceci n'est également pas possible dans un environnement régulé. Il est aussi indiqué que le Conseil d'Administration a récemment adopté une politique de dividendes qui formalise la pratique de dividendes du passé et qui prévoit ainsi une croissance annuelle de dividendes égale à l'inflation, pour autant que les résultats financiers le permettent.

Un actionnaire demande quels accords ont été conclus concernant NemoLink pour le cas où tant le Royaume-Uni que la Belgique sont parties demanderesses.

Il est répondu que la capacité de NemoLink est allouée par le mécanisme de couplage des marchés au moyen d'un algorithme qui a été développé par les différents gestionnaires de réseaux de transmission. Dans le cas d'un 'hard Brexit' ce système pourrait être modifié (au moyen d'enchères explicites de la capacité). Cependant, cela n'influencera en principe pas ou très peu la rentabilité de NemoLink. Cette rentabilité dépend des différences de prix de l'électricité entre le Royaume-Uni et l'Europe.

Un actionnaire demande si Elia est préparée aux évolutions à venir en matière de consommation d'électricité (avec e.a. l'utilisation croissante de voitures électriques, de pompes à chaleur, etc.), pour lesquelles la consommation de pointe va encore augmenter le soir.

Il est répondu qu'Elia publiera à court terme un rapport sur les évolutions dans le système intégré européen dans lequel la question posée sera spécifiquement abordée. Il est également fait référence au projet 'Internet of Energy' qui a pour objectif d'influencer le comportement des consommateurs en les incitant à utiliser de l'énergie à d'autres moments. Ce projet a été institué ensemble avec les gestionnaires des réseaux de distribution.

Un actionnaire demande si la création d'une structure de holding entraînera également des rémunérations supplémentaires pour les administrateurs.

Il est répondu qu'aucune décision n'a pour l'instant été prise à cet égard car le processus décisionnel concernant la structure de holding se situe encore dans un stade préalable. Il est néanmoins indiqué que les coûts relatifs à l'administration constitueront un point d'attention et que ces coûts ont bien été gardés sous contrôle en 2018 (malgré les transactions importantes qui ont eu lieu cette année-là). Il est également fait référence à l'importance de cette modification de structure étant donné que celle-ci permettra un meilleur 'ring-fencing' entre les activités régulées belges, d'une part, et les autres activités du groupe (dont les activités régulées en Allemagne), d'autre part.

Un actionnaire demande pourquoi la société procède chaque année à une augmentation de capital réservée au personnel et pour laquelle le personnel peut s'inscrire avec une réduction.

Il est répondu que cette augmentation annuelle de capital réservée au personnel a pour objectif de stimuler l'implication du personnel dans la société. Il est également indiqué que la réduction avec laquelle le personnel peut s'inscrire est entièrement en ligne avec les règles fiscales en vigueur à cet égard. Finalement, il est indiqué que, de manière alternante, une augmentation de capital plus importante (environ 5,3 mio EUR en 2018) et une augmentation de capital de moindre ampleur (environ 0,7 mio EUR en 2019) ont lieu.

Un actionnaire demande si Elia a des projets d'utiliser la technologie Blockchain.

Il est répondu qu'il y a effectivement un projet pilote en cours pour la mesure et le règlement des réserves tertiaires (par ex. batteries), qui sont généralement situées dans le réseau de distribution, pour lequel il est fait usage de la technologie Blockchain.

DELIBERATION ET RESOLUTIONS

Avant d'entamer les délibérations, le Président indique qu'il est proposé de voter par vote électronique. Tous les actionnaires présents ont reçu un boîtier de vote avec une carte de vote.

L'utilisation du matériel de vote est expliquée.

Conformément à l'article 28.5 des statuts, les votes se font par main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité simple des voix. Le Président indique que la méthode de vote proposée fournit les garanties nécessaires de transparence et d'efficacité.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la méthode du vote proposée.

Le Président indique que seuls les actionnaires disposent du droit de vote, chaque action donnant droit à un vote.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions concernant les points à l'ordre du jour lors de la délibération concernant ces points. Le Président indique que, lors de la délibération concernant chaque point de l'ordre du jour, il demandera s'il y a encore des questions concernant ce point.

PREMIER ET DEUXIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des premier et deuxième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Le Président fait, à cet égard, référence aux exposés de Monsieur Chris Peeters, de Madame Catherine Vandendorre et de Monsieur Patrick Rottiers.

Le Président demande à l'Assemblée dispense de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 et de la lecture intégrale du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels statutaires.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant aux premier et deuxième points de l'ordre du jour et clôture de la sorte la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

TROISIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du troisième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, en ce compris l'affectation du résultat.

Dans ce contexte, le Président explique tout d'abord que la réunion d'information annuelle du Conseil d'Entreprise, au cours de laquelle entre autres les comptes annuels sont discutés, n'a pas encore pu avoir lieu pour cause de force majeure. Plus précisément, une réunion du Conseil d'Entreprise était prévue à cet effet le lundi 13 mai dernier. Cependant, en raison d'actions syndicales imprévues, qui ont totalement bloqué l'accès au bâtiment dans lequel la réunion devait avoir lieu, cette réunion n'a pas pu avoir lieu. A ces fins, une nouvelle réunion d'information annuelle du Conseil d'Entreprise sera organisée dès que possible.

Le Président expose ensuite la proposition du Conseil d'Administration d'attribuer le bénéfice total à affecter de 258.029.714,20 EUR (à savoir le bénéfice de l'exercice et le bénéfice reporté de l'exercice précédent) de la façon suivante:

- distribution de 101.284.996,28 EUR comme dividende (à savoir 1,66 EUR par action);
- affectation de 156.744.717,92 EUR au bénéfice à reporter.

Le Président indique que le dividende sera mis en paiement à partir du 31 mai 2019.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions supplémentaires quant aux comptes annuels statutaires ou à l'affectation du résultat.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant aux comptes annuels statutaires ou à l'affectation du résultat.

Le Président déclare alors que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président soumet cette proposition au vote:

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés: 38.566.841;
- proportion du capital social représentée par ces votes: 63,20%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont:
 - o 38.535.451 voix pour,
 - o 13.576 voix contre,

- o 17.814 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre: voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent: voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

QUATRIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors au traitement du quatrième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Le Président indique que Monsieur Luc De Temmerman, qui préside le Comité de Rémunération, est disponible pour répondre aux questions concernant le rapport de rémunération.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président du Comité de Rémunération invite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de rémunération.

Un actionnaire demande si le Comité de Rémunération attribue tout le temps la rémunération maximale ou s'il est déjà arrivé de ne pas attribuer la rémunération maximale.

Monsieur Luc De Temmerman, Président du Comité de Rémunération, répond que dans la pratique la rémunération maximale n'est quasiment jamais attribuée. Il précise que pour les différentes fonctions de management une classification est effectuée sur base de la méthode HAY et une rémunération de référence est déterminée. Les résultats de cette méthode sont analysés de manière critique par le Comité de Rémunération et, au besoin, ajustés. Finalement, la rémunération est déterminée en fonction de la performance du manager concerné et, le cas échéant, adaptée.

Le Président constate qu'il n'y a plus d'autres questions quant au rapport de rémunération.

Le Président soumet cette proposition au vote:

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés: 38.566.841;
- proportion du capital social représentée par ces votes: 63,20%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont:
 - o 35.830.173 voix pour,
 - o 2.730.415 voix contre,
 - o 6.253 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre: voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent: voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

CINQUIÈME ET SIXIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des cinquième et sixième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Le Président fait, à cet égard, référence aux exposés de Monsieur Chris Peeters, Madame Catherine Vandendorre et de Monsieur Patrick Rottiers.

A cet égard, le Président demande à l'Assemblée dispense de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels consolidés.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant aux cinquième et sixième points de l'ordre du jour et clôture de la sorte la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

SEPTIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du septième point de l'ordre du jour, à savoir la discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Le Président indique, à cet égard, que ces comptes annuels consolidés (IFRS) ont déjà été abordés pendant la discussion des cinquième et sixième points de l'ordre du jour.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant aux comptes annuels consolidés.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant aux comptes annuels consolidés, déclare que, en droit belge, les comptes annuels consolidés ne doivent pas être approuvés par l'assemblée générale et clôture ainsi la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

HUITIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du huitième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux administrateurs.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Le Président demande aux participants à l'Assemblée s'ils ont encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour et soumet ensuite la proposition du Conseil d'Administration au vote:

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés: 38.566.841;
- proportion du capital social représentée par ces votes: 63,20%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont:
 - o 38.479.488 voix pour,
 - o 55.303 voix contre,
 - o 32.050 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre: voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent: voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

NEUVIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du neuvième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux commissaires.

Le Président fait savoir que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président invite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote:

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés: 38.566.841;
- proportion du capital social représentée par ces votes: 63,20%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont:
 - o 38.466.668 voix pour,
 - o 68.602 voix contre,
 - o 31.571 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre: voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent: voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

DIXIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Enfin, le Président indique qu'il n'y a pas des points divers.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Il est établi par le secrétaire, sur la base de tout ce qui précède, un procès-verbal qui est présenté pour approbation à l'Assemblée.

L'Assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Après approbation par l'Assemblée, le procès-verbal est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs et les actionnaires présents ou représentés qui en font la demande.

L'Assemblée est clôturée à 12.05 heures.

Gregory Pattou	Bernard Gustin
Secrétaire	Président

Adrien Raicher	Yannick Dekoninck
Scrutateur	Scrutateur

ANNEXES:

Annexe 1:

Copie des publications de la convocation à l'Assemblée dans les journaux suivants:

- Moniteur belge du 17 avril 2019;
- L'Echo du 17 avril 2019;
- De Tijd du 17 avril 2019;
- Luxemburger Wort du 17 avril 2019;
- Financial Times du 17 avril 2019.

Copie d'une lettre de convocation.

Annexe 2: Copie des rapports et des comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
- Comptes annuels statutaires de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
- Rapport de rémunération de la société relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018;
- Comptes annuels consolidés (IFRS) de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Annexe 3: Liste de présence, en ce compris les mandats qui y sont mentionnés.

Annexe 4: Les formulaires de vote qui sont parvenus au siège social de la société.

Annexe 5: Détail des votes (voix contre et abstentions) concernant les points 3, 4, 8 et 9 de l'ordre du jour.